

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 6^e jour du mois de **juillet** de l'an **2020**, à **20 h**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud, à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences : M. Serge Bernier, maire
Mme Diane Audit Goddard, conseillère
Mme Marilène Poirier, conseillère
M. Jean Laurier, conseiller
M. Luc St-Laurent, conseiller et maire suppléant
M. Stéphane Roux, conseiller

Absence : M. Danny Fontaine, conseiller

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **20 h** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Marie-Pier Dupuis, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1.1 Séance à huis clos

Ce point à l'ordre du jour est annulé

20200706-01

1.2 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Jean Laurier
Et unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que proposé en laissant le point « Varia » ouvert.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Séance à huis clos

20200706-01 1.2 Adoption de l'ordre du jour

20200706-02 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20200706-03 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 1^{er} juin 2020

20200706-04 3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – juin 2020

20200706-05 3.3 Salaires payés de la Municipalité – juin 2020

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour- juin 2020

4 LÉGISLATION

4.1 Accident survenu le 20 janvier 2020 – réclamation de Hydro-Québec

4.2 Réclamation d'un citoyen

20200706-06 4. Approbation du règlement d'emprunt #13 – Régie intermunicipale des Hameaux

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier

6. TRANSPORT ET VOIRIE

6.1 Suivi des travaux été 2020

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis et du rapport mensuel de l'inspectrice–juin 2020

20200706-07 8.2 Offre de service – Inspection municipale en bâtiment et en environnement

20200706-08 8.3 Nomination des journaliers à la voirie – Première intervention dans les cas d'urgence

20200706-09 8.4 Adoption du plan stratégique et de développement 2020-2025 de la Municipalité de Ham-Sud

20200706-10 8.5 Présentation et adoption de la vision et du slogan

9 LOISIRS ET CULTURE

9.1 Bénévole à la bibliothèque

9.2 Bénévole à la bibliothèque

10 RESSOURCES HUMAINES

10.1 Démission – inspecteur en bâtiment, environnement et voirie

20200706-11 10.2 Restructuration des postes de travail

11 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

12 CORRESPONDANCE

20200706-12 12.1 Demande d'appui financier - RAVIR

13 VARIA

20200706-13 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

20200706-02

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20200706-03

3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 1^{er} juin 2020

Le maire Serge Bernier déclare ses intérêts à ce point à l'ordre du jour.

***Il est proposé par Jean Laurier
Et unanimement résolu***

D'accepter la liste des chèques d'une somme de **8 813,84 \$** faisant suite à la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020.

ADOPTÉE

20200706-04

3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – juin 2020

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

D'accepter la liste des chèques à émettre au 1^{er} juin 2020 d'une somme de **66 251,23 \$** pour le paiement des différents fournisseurs. Cette liste inclut les dépenses incompressibles ainsi que celles autorisées par la directrice générale.

ADMQ	113,83 \$
ATELIER LAVOIE	6,52 \$
CENTRE AGRICOLE EXPERT	815,86 \$
Centre agricole Wotton	122,31 \$
Coopérative de travail NISKA	3 548,25 \$
COUTURE, GISELE	161,72 \$
DEFI HANDICAP DES SOURCES	350,00 \$
EXCAVATION LYNDON BETTS	11 378,66 \$
GILLES GOULET AUTO INC	101,18 \$
GRANULAB INC.	474,85 \$
GRAYMONT INC.	107,30 \$
INFORMATIQUE ASR	120,16 \$
JEAN BAPTISTE LAROCHE TRANSPORT	3 733,86 \$
Jean-Pierre Harel	300,00 \$
JN DENIS INC	125,13 \$
KALITEC SIGNALISATION	503,59 \$
LES DEBROUSSAILLEURS GSL INC.	6 070,68 \$
MÉGABURO - DRUMMONDVILLE	56,24 \$
MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN-DE-HAM	10 749,11 \$
Patrice Deslippe	126,02 \$
POMPES GARAND	765,70 \$
PRONATURE	28,74 \$
REGIE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX	3 377,50 \$
RONA J. ANCTIL INC	286,29 \$
ROY, DESROCHERS & LAMBERT	13 026,67 \$
SEVIGNY GHISLAIN	3 450,43 \$
STAPLES AVANTAGE AFFAIRES	28,00 \$
Virage Multimédia	4 070,11 \$
VISA	241,75 \$
Vivaco Groupe Coopératif	2 010,77 \$
TOTAL	66 251,23 \$

ADOPTÉE

20200706-05

3.3 Salaires payés de la Municipalité – juin 2020

*Il est proposé par Stéphane Roux
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de **13 313,41 \$** émis du 1^{er} juin au 6 juillet 2020.

ADOPTÉE

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour- juin 2020

La directrice générale dépose aux membres du conseil la situation budgétaire et des prêts à jour de la Municipalité au 30 juin 2020.

4 LÉGISLATION

4.1 Accident survenu le 20 janvier 2020 – réclamation d'Hydro-Québec

La directrice générale dépose aux membres du conseil la réclamation d'Hydro-Québec concernant l'accident survenu le 20 janvier dernier. La directrice générale informe les membres du conseil que celle-ci a été transmise aux assurances pour règlement.

4.2 Réclamation d'un citoyen

La directrice générale dépose aux membres du conseil la liste des réclamations reçues des citoyens pour l'hiver 2020.

20200706-06

4. Approbation du règlement d'emprunt #13 – Régie intermunicipale des Hameaux

Règlement d'emprunt numéro 13 décrétant une dépense de 612 063 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour payer une partie du coût de financement aux fins de l'acquisition d'un bâtiment situé au 131 rue Nicolet à Asbestos.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud est membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (ci-après la Régie);

CONSIDÉRANT QUE la Régie a pour mission l'organisation, l'opération et l'administration du service de collecte et de transport des matières résiduelles qui dessert les populations des municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit procéder à l'acquisition d'un bâtiment situé au 131 rue Nicolet à Asbestos;

CONSIDÉRANT QUE les achats sont évalués à une dépense de 612 063\$ et qu'un emprunt de 600 000\$ est nécessaire pour payer une partie du coût de financement;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment, le conseil d'administration de la Régie a adopté le règlement d'emprunt numéro 13 intitulé «Règlement d'emprunt numéro 13 décrétant une dépense de 612 063 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour payer une partie du coût de financement aux fins de l'acquisition d'un bâtiment situé au 131 rue Nicolet à Asbestos»;

CONSIDÉRANT QUE le présent conseil doit, en vertu de la Loi, approuver ou refuser ce règlement d'emprunt de la Régie;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Luc St-Laurent

Et unanimement résolu

D'approuver le Règlement d'emprunt numéro 13 « Règlement d'emprunt numéro 13 décrétant une dépense de 612 063 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour payer une partie du coût de financement aux fins de l'acquisition d'un bâtiment situé au 131 rue Nicolet à Asbestos » et de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution d'approbation au directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

20200706-13

6.1 Schéma de couverture de risque révisé – 2^e projet

CONSIDÉRANT la Loi sur la sécurité incendie qui prévoit que les autorités régionales établissent un schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE l'actuel Schéma de couverture de risque en sécurité incendie a été adopté par le conseil de la MRC des sources en janvier 2012 (résolution 2012-01-7890) et que celui-ci est entré en vigueur le 21 février 2012 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* stipulant que « le schéma incendie doit être révisé au cours de la 6^e année qui suit la date de son entrée en vigueur » ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ham-Sud a collaboré avec la MRC des Sources à l'élaboration du schéma de couverture de risques révisé ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 19 de la Loi sur la sécurité incendie, une consultation publique s'est tenue le 15 août 2019 à Asbestos pour la population de la MRC, celle-ci présentant le contenu du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources a soumis un premier projet de Schéma de couverture de risques révisé au ministre de la Sécurité publique, le 23 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique a transmis un avis défavorable ainsi que des commentaires pour le premier projet de Schéma de couverture de risques révisé en date du 11 décembre 2019.

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées au projet de Schéma de couverture de risques révisé par la MRC, en collaboration avec le comité incendie, les municipalités et le ministère de la Sécurité publique afin de s'assurer que le document soit conforme aux attentes gouvernementales ;

CONSIDÉRANT QUE tel que stipulé à l'article 20 de la « Loi sur la sécurité incendie », le projet de schéma de couverture de risques doit être accompagné d'une résolution de chaque municipalité locale ayant participé à son élaboration ;

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

QUE la municipalité de Ham-Sud adopte le projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC des Sources ;

QUE la municipalité de Ham-Sud adopte le plan de mise en œuvre pour la municipalité prévu au projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC des Sources en prévision de l'attestation ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC des Sources et au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

6. TRANSPORT ET VOIRIE

6.1 Suivi des travaux été 2020

La directrice générale dépose aux membres du conseil le tableau de suivi des travaux pour l'été 2020.

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis et du rapport mensuel de l'inspectrice – juin 2020

La directrice générale dépose le rapport faisant état des permis émis ainsi que des dossiers traités pour le mois de juin 2020 préparé par l'inspectrice en bâtiment et en environnement

20200706-07

8.2 Offre de service – Inspection municipale en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud a besoin d'une ressource en matière d'inspection municipale en bâtiment et environnement;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont l'obligation d'appliquer certains règlements provinciaux, dont les règlements suivants:

- *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);*
- *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2).*

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale doit, en vertu de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales, désigner une personne pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 et suivants de la LCM;

CONSIDÉRANT QUE la firme Consultants GTE a soumis une offre de service pour l'application des règlements d'urbanisme, de nuisances et la réalisation des tâches liées aux articles 35 et 36 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE la personne chargée d'appliquer les règlements d'urbanisme est l'Inspecteur;

CONSIDÉRANT QUE l'Inspecteur est donc, par le fait même le fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats en vertu du paragraphe 7° du premier alinéa de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE certaines lois provinciales et certains règlements qui en découlent réfèrent à la notion de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats en vertu du paragraphe 7° du premier alinéa de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE la municipalité confie le mandat d'inspection municipale en bâtiment et environnement à la firme Consultants GTE selon les conditions mentionnées dans le contrat et l'offre de service;

QUE madame Marie-Claude Lamy soit désignée au titre d'Inspectrice aux fins d'application des règlements d'urbanisme et de ce fait est une fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats en vertu du paragraphe 7° du premier alinéa de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme appliquant les différents règlements municipaux qui réfèrent au titre d'Inspecteur et les différents règlements provinciaux dont les règlements suivants:

- *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);*
- *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2);*

QUE madame Marie-Claude Lamy soit désignée pour appliquer le règlement de nuisances de la municipalité et tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 et suivant de la LCM;

QUE la directrice générale, Marie-Pier Dupuis et le maire, Serge Bernier soit autorisé à signer le contrat de service.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT QUE les services d'inspection se feront essentiellement à distance;

CONSIDÉRANT QU'une urgence peut survenir en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge opportun de nommer des personnes habiletés à agir en cas d'urgence en assistance à l'inspectrice en bâtiment et en environnement;

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

DE nommer les employés à la voirie municipale pour agir en cas d'urgence en accompagnement à l'inspectrice en bâtiment et en environnement et sous la supervision de la directrice générale

ADOPTÉE

20200706-09

8.4 Adoption du plan stratégique et de développement 2020-2025 de la Municipalité de Ham-Sud

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud a mandaté la firme Niska afin de l'accompagner dans ses travaux de planification stratégique;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés et que la firme Niska a soumis ses rapports et le plan stratégique de développement;

***Il est proposé par Stéphane Roux
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité adopte son plan stratégique et de développement 2020-2025

ADOPTÉE

20200706-10

8.5 Présentation et adoption de la vision et du slogan

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaitait un slogan simple et que plusieurs idées de départ contenaient le mot nature, naturel, naturellement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a sondé la population afin de connaître leur choix;

CONSIDÉRANT QUE la vision de la municipalité a été travaillée par les membres du comité de pilotage et approuvée par le conseil;

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE le slogan de la Municipalité de Ham-Sud soit :

Ham-Sud, Naturellement

QUE la vision de la Municipalité de Ham-Sud pour son développement futur soit celle-ci :

Aménagée et développée de façon durable et intégrée, par une communauté accueillante et chaleureuse, Ham-Sud valorise ses milieux naturels et privilégie le respect de la nature, tout en se démarquant par un tourisme de plein air de qualité

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

9.1 Bénévole à la bibliothèque

La directrice générale informe les membres du conseil que Caroline Poirier sera maintenant responsable de la bibliothèque.

9.2 Bénévole à la bibliothèque

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport annuel 2019 de la bibliothèque, préparé par le Réseau Biblio-Estrie.

10 RESSOURCES HUMAINES

10.1 Démission – inspecteur en bâtiment, environnement et voirie

La directrice générale dépose aux membres du conseil la lettre de démission de Monsieur Frédérick Bernier qui a pris effet le 12 juin dernier.

20200706-11

10.2 Restructuration des postes de travail

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ham-Sud a, suite au départ de Frédérick Bernier, évalué la pertinence de fusionner le poste d'inspecteur en voirie avec celui d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait fusionné le poste en 2018 et que le constat actuel démontre que celui-ci n'est pas efficace;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme Consultant GTE pour la portion inspection en bâtiment et en environnement.

***Il est proposé par Jean Laurier
Et unanimement résolu***

QUE le poste d'inspecteur en bâtiment, environnement et en voirie soit aboli;

QUE les responsabilités des dossiers de gestion des travaux publics soient administrées par la directrice générale;

QUE la Municipalité crée le poste de secrétaire-trésorière adjointe afin de soutenir la directrice générale dans ses fonctions.

ADOPTÉE

11 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question

12 CORRESPONDANCE

20200706-12

12.1 Demande d'appui financier - RAVIR

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle rend complexe la tenue d'activité de tout genre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a évalué la demande de l'organisme RAVIR;

***Il est proposé par Stéphane Roux
Et unanimement résolu***

QUE pour l'année 2020, la municipalité de Ham-Sud ne participera pas à la semaine de la culture RAVIR.

ADOPTÉE

13 VARIA

Aucun dossier

20200706-13

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

***Il est proposé par Jean Laurier
Et unanimement résolu***

QUE la présente séance soit levée à **20h33**

ADOPTÉE

Serge Bernier
Maire

Marie-Pier Dupuis
**Directrice générale et secrétaire-
trésorière**

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier
Maire